

BPA

Brevet Professionnel Agricole

Travaux Forestiers

Travaux de Sylviculture



Le Cabirol - Route de Belpech
09100 Pamiers
Tél : 05 61 67 04 60

cfppa.pamiers@educagri.fr
www.cfppaariegecomminges.fr



CONTENU DE LA FORMATION

Diplôme composé de 10 modules UC (Unités Capitalisables) ou UCARE

- Communication et traitement de l'information
- Mise en situation pratique et adaptation régionale
- Entretien et utilisation du matériel
- Organisation du travail
- Application des règlements en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Vous avez plus de 18 ans

Vous pouvez justifier d'un an d'activité professionnelle tout secteur confondu

Vous êtes bien informé de la nature et des conditions de travail rencontrées en situation de terrains

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée totale : 1100 heures

Durée en stage : 300 heures

Durée en centre de formation : 800 heures, dont 400 heures sous forme de chantiers pédagogiques

LES STAGES EN EXPLOTATION FORESTIERES

Stages en milieu professionnel obligatoire de 300 heures

Possibilité d'effectuer les stages chez plusieurs entrepreneurs.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Des cours théoriques ainsi que des cours pratiques sont réalisés au centre de formation de Saint Girons et Saint Gaudens.

Le stage en entreprise permet de découvrir l'ensemble des métiers de l'environnement (paysage, horticulture, milieu forestier, espaces verts)

Possibilité d'individualiser la formation en favorisant les modules pratiques pour les personnes ayant obtenues un diplôme forestier de même niveau.



LES OBJECTIFS

Acquérir les compétences de sécurité réglementaires et les gestes techniques élémentaires concernant l'ensemble des secteurs d'entretien des espaces naturels et ruraux.

LES DÉBOUCHÉS

Devenir salarié(e)

- d'une entreprise d'entretien des espaces naturels et ruraux
- d'une collectivité territoriale
- d'une entreprise du paysage
- dans le secteur du service à la personne

LE PUBLIC VISÉ

Vous êtes dynamique et motivé(e)

Vous êtes demandeur d'emploi ou assimilé(e)

Vous êtes salarié(e) en congé individuel(le) de formation ou contrat professionnel